



**SUSTAINABLE DEVELOPMENT  
TECHNOLOGY CANADA**

---

**TECHNOLOGIES DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE CANADA**

**RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT SUR  
L'ADMINISTRATION DE LA *LOI SUR LA PROTECTION DES  
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS***

**Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022**

## Tables des matières

Introduction .....	3
Qui nous sommes.....	3
Mission .....	3
Responsabilité devant le Parlement .....	4
Activités liées à la protection des renseignements personnels .....	4
Interprétation des rapports statistiques sur la protection des renseignements personnels .....	5
ANNEXE A – Rapport statistique	
ANNEXE B – Rapport statistique supplémentaire	
ANNEXE C – Arrêté de délégation	

## Introduction

Technologies du développement durable Canada (TDDC) est heureuse de présenter au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, afin qu'il le soumette au Parlement, son rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pour la période de référence commençant le 1<sup>er</sup> avril 2022 et se terminant le 31 mars 2023. Le présent rapport est soumis conformément à l'article 72 de la *Loi*.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1983. Elle accorde aux personnes le droit d'accéder aux renseignements les concernant détenus par le gouvernement, sous réserve de certaines exceptions précises et limitées. De plus, la *Loi* protège les renseignements personnels et permet aux personnes d'exercer un contrôle important sur leur collecte, leur utilisation et leur divulgation.

## Qui nous sommes

Technologies du développement durable Canada (TDDC) aide les entreprises canadiennes à développer et à déployer des technologies durables en offrant un soutien financier essentiel et en favorisant le développement d'un écosystème canadien robuste de soutien à l'innovation. Pour ce faire, nous:

- Finançons le développement et la démonstration de nouvelles technologies environnementales
- Favorisons et encourageons la collaboration entre les organisations du secteur privé, du milieu universitaire, du secteur à but non lucratif ainsi que d'autres organisations pour développer et démontrer de nouvelles technologies.
- Promouvons la diffusion rapide des nouvelles technologies dans les secteurs économiques clés du Canada.

En tant que fondation fédérale indépendante et programme phare, notre financement des entreprises canadiennes a créé des emplois, de la croissance et une prospérité à long terme pour le Canada. Depuis sa création, TDDC a investi plus de 1,53 milliard \$ dans des entreprises canadiennes qui ont créé près de 21 000 emplois et généré des revenus annuels de 3,1 milliards \$. Nos entreprises ont réduit les émissions de gaz à effet de serre d'environ 22,6 mégatonnes par année, ce qui équivaut au retrait de près de 7 millions de voitures sur les routes chaque année.

La gouvernance et la surveillance des activités de TDDC sont exercées par un conseil d'administration constitué de 15 membres indépendants qui sont issus du secteur privé et du secteur sans but lucratif de tout le pays et qui représentent un éventail varié d'expérience et de connaissances spécialisées. La surveillance exercée par le conseil d'administration porte notamment sur les responsabilités à l'égard de la gestion des questions financières, des orientations stratégiques et des activités de TDDC. La liste des membres actuels du conseil d'administration et du Conseil des membres de TDDC est disponible à l'adresse [sdtc.ca](https://sdtc.ca).

## Notre mission

Notre mission est d'identifier et de financer les entreprises canadiennes qui développent, démontrent et commercialisent de nouvelles technologies ayant le potentiel de transformer la prospérité environnementale et économique du Canada. Grâce à notre soutien et à nos volets de financement d'amorçage, de démarrage

et d'accélération, nous propulsons la capacité des entreprises canadiennes à devenir des leaders mondiaux dans leur domaine.

## Responsabilité devant le Parlement

TDDC est responsable devant le Parlement par l'intermédiaire de l'honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.

Notre Conseil d'administration est responsable de la vision stratégique de la fondation et assure une surveillance fiduciaire par l'intermédiaire de quatre sous-comités : Audit, Gouvernance et mise en candidature, Ressources humaines, et Examen des projets. Collectivement, le conseil d'administration apporte l'expérience et l'expertise de multiples secteurs et représente la diversité en termes de genre, de langue, d'ethnicité et de région. Pour consulter la liste actuelle des membres, visitez : [www.sdtc](http://www.sdtc).

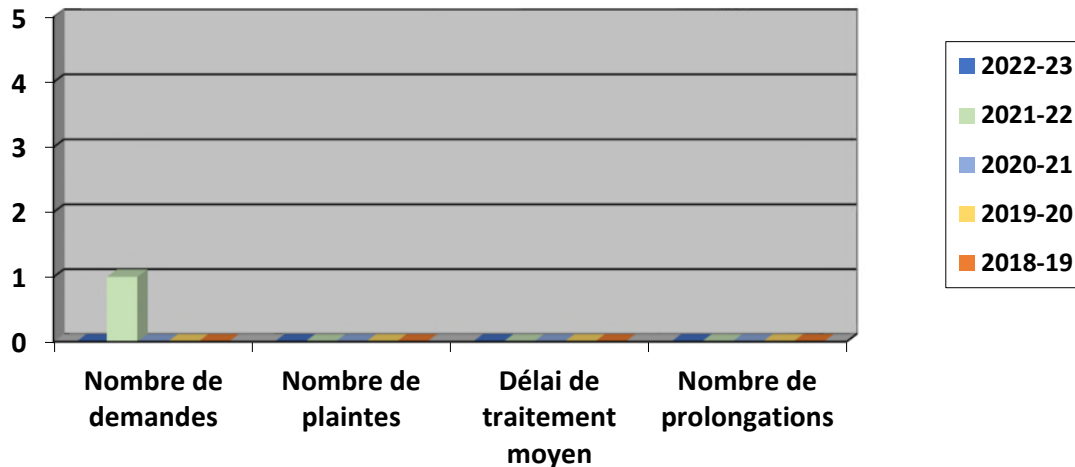
## Activités liées à la protection des renseignements personnels

La présidente-directrice générale est la chef désignée de la fondation en ce qui concerne la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Avec le soutien du vice-président, Individus et technologies, elle s'occupe d'élaborer, de coordonner et de mettre en œuvre des politiques, des lignes directrices, des systèmes et des procédures appropriés pour traiter efficacement les demandes soumises en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels compte une coordonnatrice de l'AIPRP et s'appuie sur les avis et les conseils de consultants et d'avocats en fonction de ses besoins.

Le Bureau s'occupe, entre autres, des tâches suivantes :

- traiter les demandes relatives à la *Loi*;
- élaborer et tenir à jour des politiques, des procédures et des lignes directrices visant à assurer le respect de la *Loi* par TDDC;
- sensibiliser TDDC aux obligations que la *Loi* impose aux organismes du gouvernement;
- veiller à ce que TDDC respecte la *Loi*, les règlements, ainsi que les procédures et politiques pertinentes;
- rédiger des rapports annuels destinés au Parlement ainsi que d'autres rapports obligatoires, de même que tout autre document requis par les organismes centraux;
- représenter TDDC auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada ainsi que d'autres organismes et fonds gouvernementaux concernant l'application de la *Loi* dans le cadre des activités de TDDC;
- aider TDDC à honorer ses engagements relatifs à une ouverture et à une transparence plus grande en communiquant l'information de façon proactive et en la divulguant par des voies informelles.

## Interprétation des rapports statistiques sur la protection des renseignements personnels



TDDC n'a reçu aucune plainte relative à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* au cours de la période de référence. La capacité de TDDC à s'acquitter des responsabilités en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* n'a pas été affectée par la COVID-19

Huit séances de formation officielles ont été organisées au cours de la période visée par le rapport. Il s'agissait d'une combinaison de séances d'accueil pour les nouveaux membres du personnel et de séances de mise à jour sur l'AIPRP pour le personnel en place.

Aucune vérification n'a été effectuée au cours de la période de référence.

Aucune nouvelle politique, ligne directrice ou procédure liée à la protection des renseignements personnels et propre à TDDC n'a été mise en œuvre à TDDC au cours de la période de référence.

Il n'y a eu aucune évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉCVP) au cours de la période de référence.

Aucune nouvelle activité de partage de données n'a été entreprise au cours de la période de référence.

Au cours de la période de référence, TDDC n'a effectué aucune communication au sens de l'alinéa 8(2)m) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Pendant la période de référence, aucune atteinte significative à la vie privée ne s'est produite.

Pour la période 2022-2023, aucune coûts est directement liés à l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

## ANNEXE A – Rapport statistique



## 2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiquées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

## 3.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

## 3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
18(2)	0	22(1)a(i)	0	23a)	0
19(1)a)	0	22(1)a)(ii)	0	23b)	0
19(1)b)	0	22(1)a)(iii)	0	24a)	0
19(1)c)	0	22(1)b)	0	24b)	0
19(1)d)	0	22(1)c)	0	25	0
19(1)e)	0	22(2)	0	26	0
19(1)f)	0	22.1	0	27	0
20	0	22.2	0	27.1	0
21	0	22.3	0	28	0
		22.4	0		

## 3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
69(1)a)	0	70(1)	0	70(1)d)	0
69(1)b)	0	70(1)a)	0	70(1)e)	0
69.1	0	70(1)b)	0	70(1)f)	0
		70(1)c)	0	70.1	0

## 3.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	0	0	0	0	0



### 3.5 Complexité

#### 3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

#### 3.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	0	Pages traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 3.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

#### 3.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par dispositions des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 3.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par dispositions des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0

## 3.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Renseignements entremêlés	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0

## 3.6 Demandes fermées

## 3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	0
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	0

## 3.7 Présomptions de refus

## 3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement /Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
0	0	0	0	0

## 3.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0





**Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet****8.1 Demandes auprès des services juridiques**

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé**

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**Section 9 – Avis de plaintes et d'enquêtes reçus**

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
0	0	0	0	0

**Section 10 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et des Fichiers de renseignements personnels (FRP)****10.1 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée**

Nombre d'ÉFVP terminées	0
Nombre d'ÉFVP modifiées	0

**10.2 Fichiers de renseignements personnels spécifiques à l'institution et centraux**

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
Spécifiques à l'institution	0	0	0	0
Centraux	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0

**Section 11 – Atteintes à la vie privée****11.1 Atteintes substantielles à la vie privée signalée**

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

**11.2 Atteintes à la vie privée signalée non-substantielles**

Nombre d'atteintes à la vie privée non-substantielles	0
---	---

**Section 12 – Ressources liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels****12.1 Coûts répartis**

Dépenses		Montant
Salaires		\$0
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$0
• Contrats de services professionnels	\$0	
• Autres	\$0	
<b>Total</b>		<b>\$0</b>

**12.2 Ressources humaines**

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	0.000
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.000
Étudiants	0.000
<b>Total</b>	<b>0.000</b>

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

## ANNEXE B – Rapport statistique supplémentaire



## Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution : Technologies du développement durable Canada

Période d'établissement de rapport : 2022-04-01 au 2023-03-31

### Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	52
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	52

### Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papiers à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52
Documents papiers Secret et Très secret	0	0	52	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	0	0	52	52

Canada

### Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

3.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015	0	0	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

Rangée 11, col. 3 de la section 3.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information* 2022-2023



3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	2
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
Total	2

**Section 4 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels**

4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015	0	0	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

Rangée 11, col. 3 de la section 4.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels 2022-2023

4.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
Total	0

**Section 5: Numéro d'assurance social**

Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2022-2023?	Non
--	-----

**Section 6: Accès universel sous la *Loi sur la protection des renseignements personnels***

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers confirmés en dehors du Canada en 2022-2023?	0	Rangée 1, col. 1 de la section 6 doit être égale ou inférieure à la rangée 1, col. 1 de la section 1.1 du Rapport : <i>sur la protection des renseignements personnels 2022-2023</i>
---	---	--

## ANNEXE C – Arrêté de délégation

### Loi sur la protection des renseignements personnels

Par la présente, en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*\*, le chef désigné de la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable délègue les pouvoirs et les fonctions du chef de l'institution aux personnes occupant les postes indiqués en annexe, conformément aux articles de la *Loi* mentionnés en annexe en regard de chaque poste concerné.

DocuSigned by:  
  
3BEF88EEA60B479...

---

Leah Lawrence  
Présidente-directrice générale

August 17, 2023 | 15:39:45 EDT

---

Date

\*L.C. 1980-82, ch. 111

**Annexe à l'arrêté de délégation en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels***

<b>Article, paragraphe ou alinéa de la Loi</b>	<b>Description</b>	<b>Coordonnatrice, AIPRP</b>	<b>V-P, Individus et technologies</b>
8(2)j)	Communication à des fins de recherche	X	X
8(2)m)	Communication dans l'intérêt public ou d'une personne	Non délégué	Non délégué
8(4)	Conservation des copies des demandes en vertu de 8(2)e)	X	X
8(5)	Avis de communication en vertu de 8(2)m)	X	X
9(1)	Conservation d'un relevé des cas d'usage	X	X
9(4)	Usages compatibles	X	X
10	Versement des renseignements personnels dans des fichiers de renseignements personnels	X	X
14	Notification lors d'une demande de communication	X	X
15	Prorogation du délai	X	X
17(2)b)	Version de la communication	X*	X
17(3)	Communication sur support de substitution	X*	X
18(2)	Exception (fichiers inconsultables) – autorisation de refuser	X	X
19(1)	Exception – renseignements obtenus à titre confidentiel	X*	X
19(2)	Exception – cas où la divulgation est autorisée	X	X
20	Exception – affaires fédéro-provinciales	X*	X
21	Exception – affaires internationales et défense	X*	X
22	Exception – application de la loi et enquêtes	X*	X
23	Exception – enquêtes de sécurité	X*	X
24	Exception – individus condamnés pour une infraction	X*	X
25	Exception – sécurité des individus	X*	X
26	Exception – renseignements concernant un autre individu	X*	X
27	Exception – secret professionnel des avocats	X*	X
28	Exception – dossiers médicaux	X*	X
31	Avis d'enquête	X*	X
33(2)	Droit de présenter ses observations	X*	X
35(1)	Conclusions et recommandations du Commissaire à la protection de la vie privée	X	X
35(4)	Communication accordée	X	X

\* indique que la coordonnatrice, Accès à l'information et protection des renseignements personnels est autorisée à agir et/ou à signer, sous réserve que la décision ait été soumise à l'avance à l'examen du vice-président, individus et technologies.

### Certificate Of Completion

Envelope Id: 57F73FB4C0C149B1B9D8A837CF1B742B	Status: Completed
Subject: Complete with DocuSign: 2022-2023-Privacy-Annual-Report-FR.pdf	
Source Envelope:	
Document Pages: 20	Signatures: 1
Certificate Pages: 1	Initials: 0
AutoNav: Enabled	Envelope Originator:
Enveloped Stamping: Enabled	Steven Engel
Time Zone: (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)	45 O'Connor Street
	Suite 1850
	Ottawa, ON K1P 1A4
	s.engel@sdtc.ca
	IP Address: 64.201.202.102


### Record Tracking

Status: Original	Holder: Steven Engel	Location: DocuSign
August 17, 2023   15:00	s.engel@sdtc.ca	

### Signer Events

Leah Lawrence  
 l.lawrence@sdtc.ca  
 President and CEO  
 Sustainable Development Technology Canada  
 Security Level: Email, Account Authentication (None)

### Signature

DocuSigned by:  
  
 3BEF88EEA60B479...  
 Signature Adoption: Uploaded Signature Image  
 Using IP Address: 216.208.243.202  
 Signed using mobile

### Timestamp

Sent: August 17, 2023 | 15:00  
 Viewed: August 17, 2023 | 15:32  
 Signed: August 17, 2023 | 15:39

**Electronic Record and Signature Disclosure:**  
 Not Offered via DocuSign

In Person Signer Events	Signature	Timestamp
Editor Delivery Events	Status	Timestamp
Agent Delivery Events	Status	Timestamp
Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp
Certified Delivery Events	Status	Timestamp
Carbon Copy Events	Status	Timestamp
Witness Events	Signature	Timestamp
Notary Events	Signature	Timestamp
Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	August 17, 2023   15:00
Certified Delivered	Security Checked	August 17, 2023   15:32
Signing Complete	Security Checked	August 17, 2023   15:39
Completed	Security Checked	August 17, 2023   15:39
Payment Events	Status	Timestamps